



Communiqué de presse du 25/10/09

Éléments de réflexion en réponse aux différents articles parus à l'initiative des défenseurs de l'environnement (SAGE, Eau et Rivière, les Verts) sur le Pays de Dinan

Les récentes communications des associations de défense de l'environnement parues dans la presse amènent le CEPR (Club des Entreprises du Pays de Rance) à réagir et à préciser quelques règles de bon sens si nous voulons effectivement suivre la voie du développement durable sur le pays de Dinan.

Le CEPR s'accorde à reconnaître que le pays de Dinan se caractérise entre autres par un environnement naturel et un patrimoine historique encore assez préservés par rapport à certains pays voisins. Cet atout, qui lui confère notamment sa douceur de vivre et sa bonne fréquentation touristique, doit en effet être protégé.

Toutefois, il convient de rappeler que le développement durable implique aussi de conserver une composante économique et sociale. Nul n'a dès lors intérêt à s'opposer systématiquement à tout projet sur le pays de Dinan, du Golf d'Aucaleuc à Dinair, au prétexte de protéger des zones humides ou que ces projets seraient réservés aux catégories sociales les plus aisées.

Doit-on préserver des friches pour en bannir toute activité humaine ?

Si chaque parcelle disponible de notre territoire devait être classée « zone humide », alors plus aucun projet ni industriel, ni tertiaire, ni même de loisir et encore moins agricole ne pourrait y être développé. Or c'est précisément cette interprétation réductrice de la loi sur les zones dites humides que préconise le Comité local Europe Ecologie (bio ou pas). Si l'on devait s'en tenir à cette lecture nous resterions propriétaires d'un environnement, certes préservé, mais en friche, et où toute activité humaine serait bannie.

Les entrepreneurs du pays de Dinan ne peuvent qu'être préoccupés par la façon dont certains écologistes se saisissent des moindres failles de cette loi pour s'opposer à tout projet de développement économique sur le territoire. Le moindre terrain laissé à l'abandon quelques années est susceptible d'être classé en zone humide, pour peu que de l'eau y stagne et qu'une flore s'y soit développée ! (grenouille ou pas)

S'agissant du projet golf en particulier, les accusations des associations écologistes sont moins que jamais soutenables. Une prétendue incompatibilité avec la préservation de notre environnement ne peut pas être invoquée alors que, par essence, les adeptes de ce sport sont avant tout à la recherche d'un cadre naturel préservé et entretenu, plutôt que dans une dynamique de consommation ou d'exploit sportif.

Pour que le golf ne soit plus réservé à une élite

Enfin, l'opposition systématique n'est plus crédible quand elle prend des relents de lutte des classes. Ce discours qui date de la révolution de 1789 doit être dépassé. Ceux qui ne voient dans la pratique du golf qu'une activité réservée à une élite fortunée semblent oublier que le même procès a été intenté contre le tennis il y a une trentaine d'années. Le projet d'Aucaleuc et son école de golf permettront au contraire de démocratiser ce sport, notamment en le rendant accessible aux plus jeunes ! Et si cette réalisation permet aussi d'attirer dans notre pays des touristes à fort pouvoir d'achat, c'est une piste à ne surtout pas négliger.

80 créations d'emplois sur Dinan

Le golf d'Aucaleuc avec son hôtel, engendrera la création 80 emplois directs et de certainement autant d'emplois indirects. De l'avis de tous les commerçants du pays, c'est une chance pour notre région. Alors, au lieu de déplorer l'exode de nos jeunes vers des pays plus accueillants et dynamiques, offrons-leurs, ainsi qu'à leurs parents, les moyens de travailler et de vivre dignement.

Que ceux qui s'obstinent à bloquer ce projet songent aux familles que ces dernières années perdues en combats stériles ont privées des moyens de vivre de leur travail ! Et surtout qu'ils prennent conscience que, lassés de tant de vicissitudes, les porteurs du projet pourraient finir par aller investir ailleurs, dans une commune qui aura bien compris ce qu'elle a à y gagner.

N'oublions pas non plus que ces projets ne sont pas subventionnés par les collectivités contrairement à toute nouvelle implantation d'entreprise (jusqu'à 30% de l'investissement). Il n'y a donc pas lieu de spéculer sur le prix du terrain cédé.

Notre pays n'abandonne pas l'idée d'installer des entreprises innovantes en matière d'environnement puisqu'il a contribué, par le biais du Conseil de Développement, à la création de SCIC pour le développement du chauffage par la filière bois.

Nous souhaitons dès lors rappeler en conclusion quelques règles de vie démocratiques évidentes qui doivent permettre à chacun de vivre dans le respect de l'autre :

Si les contre-pouvoirs sont indispensables dans leur rôle d'alerte et de prise de conscience de l'environnement, ils n'ont pas vocation à bloquer tous les projets de développement de la société. Ce serait là une négation de notre démocratie.

Le développement économique ne s'oppose d'ailleurs pas à la protection de l'environnement. Car sans lui, il n'y a plus ni vie sociale ni démocratie, ni par conséquent de politique environnementale et de protection de l'environnement.

Alors, au lieu de s'affronter en un combat puéril où chacun défend ses prérogatives sans se soucier de l'intérêt général, coordonnons nos projets à travers des commissions de travail où chacun présentera ses attentes et ses impératifs. Le Conseil de Développement est à cet égard un lieu de rencontre idéal pour qu'au final les projets des uns deviennent les réalisations de tous, dans l'intérêt du développement durable et harmonieux du Pays de Dinan.

Contacts

Club : CEPR (Club des Entreprises du Pays de Rance)

BP 65234 - ZI Quévert - 22105 Dinan Cedex

Président : Didier LORRE (Agence Ceasy) Tél : 0675392494

Pilotes commission économique : Yannick ECOBICHON (CCE) Tél : 0676729125

Frédéric MOY (JPF) Tél : 0611302286